

Aujourd'hui, votre cahier Sorties

Loiret : les travaux de l'A 19 lancés en août 2006

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

ORLÉANS
PROCHE BANLIEUE

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2005 - 0,80 € - N° 17709

Fondateur : Roger Secrétain
Président-Directeur général : Jacques Camus

Loiret/Région

Veuve à 35 ans, elle poursuit son combat pour toucher une pension de réversion

■ **Mère de deux enfants, elle ne reçoit aucune aide de l'État. Elle vient d'envoyer une lettre au Premier ministre et clame sa colère.**

Le 13 mai 2001, la vie de Nadine Guyot-Touzeau a basculé. Elle perdait son mari décédé d'une maladie foudroyante et devenait veuve, à 35 ans, avec deux enfants à charge. Cependant, impossible pour elle de percevoir la pension de réversion de son époux défunt. En effet, la loi

stipule que le conjoint ait au minimum 55 ans (52 ans le 1^{er} juillet prochain) pour y avoir droit. Une véritable hérésie pour Nadine, une jeune femme aujourd'hui fatiguée au combat qu'elle mène depuis quatre ans et qui souhaite par-dessus tout que l'État français revoie sa copie concernant cette loi qu'elle juge inacceptable. « À la mort de mon mari, si je n'avais pas eu mes parents, je me serais retrouvée à la rue avec mes deux enfants sous le bras. Cet hiver, sans leur aide, je n'aurais pas pu chauffer ma maison. » Lasse de sa situation, elle ne comprend pas pourquoi le Premier ministre n'a pas soulaillé « faire le grand pas » en abolissant dès

Mal-être et résignation
Nadine Guyot-Touzeau commence à se résigner. Et les larmes dans ses yeux témoignent d'un véritable mal-être « Je suis usée. Personne ne s'intéresse aux personnes comme

moi. Je ne suis pas seule dans ce cas, vous savez. J'ai donc écrit à Raffarin, mais je n'ai pas encore eu de réponse. De toute manière, je n'espère même pas. »
Auteur de « 14 jours avec mon époux », un livre paru

chez France Europe Éditions dans lequel elle raconte les deux semaines passées au chevet de son mari mourant, Nadine en appelle maintenant aux élus locaux pour que ceux-ci relaient sa requête au niveau national.

Les conditions d'âge progressivement supprimées

initialement prévu, voire l'annuler. En revanche, ce régime ne concerne pas les retraites complémentaires. Le nouveau dispositif de la pension de réversion du régime de base, présenté en 2004 par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, est cependant plus généreux que l'ancien, toujours en vigueur. Les conditions d'âge sont progressivement supprimées, par période de deux ans. Ainsi, l'âge requis est actuellement fixé à 55 ans ; au 1^{er} juillet 2005, il suffira d'avoir 52 ans ; au 1^{er} janvier 2007, 51 ans et au 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, 50 ans. Au 1^{er} janvier 2011, aucune condition d'âge ne sera exigée.

« Y a-t-il encore des gens dans ce pays capables de faire bouger les choses ? » Un vœu plus qu'une simple question d'une femme courageuse qui n'a pas encore dit son dernier mot.
Grégory Legrand.